

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie, LEFEBVRE Serge, MARTY Lionel, POUGET Roland, NAVEZ Grégoire

Excusés : DUBOIS Michel (procuration à BIDAULT Christelle)

Secrétaire de séance : Sandra FAUCHER

2) Ordre du jour :

- Commission communale des impôts directs
- Commission intercommunale des impôts directs
- Motion de refus pour le projet éolien
- Questions diverses

Présentation et information de l'ensemble des membres du Conseil, des délégations de fonction du Maire aux adjoints et certains conseillers

- à Grégoire NAVEZ, 1^{er} Adjoint, dans les secteurs d'activité suivants : finances, ressources humaines, électrification, urbanisme, travaux et voirie communale, avec délégation à Jacques BOMBAL sur les finances,

- à Jean-Paul CHATAUR, 2^{ème} Adjoint, dans les secteurs d'activité suivants : eau et assainissement, aménagement de la commune, électrification, patrimoine communal, environnement et écologie, avec délégation du patrimoine et de l'écologie à Michel DUBOIS,

- à Sandra FAUCHER, 3^{ème} Adjointe, dans les secteurs d'activité suivants : école / jeunesse, animation, social, développement économique et communication, avec délégation du développement économique à Jacques BOMBAL et de la communication à Lionel MARTY.

Point sur les compte rendus des commissions

Pas d'affichage des compte rendus des commissions, ni de consultation en mairie même si certains trouvent cela dommage.

Il est donc convenu que chacun peut soumettre une thématique à l'ordre du jour du conseil Municipal. Le sujet pourra être abordé en Conseil municipal dans les « questions diverses ». Il sera alors tracé dans le procès verbal du conseil municipal, qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal suivant.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil

Madame Le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 30 juillet 2020 : PV approuvé.

DCM N°23/2020 : Commission communale des impôts directs

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de proposer les noms de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants pour siéger à CCID de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose les noms suivants :

	<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
1	Mme ESPARGILLIERE Sylvie 5, les Vergnes - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	Mme PIGEAUD Karin 14, les Vergnes 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
2	Mme GOUTTENEGRE Anne-Marie 2, rue du moulin de Lamat 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	Mme DUMOND Marie-Christine 1, Le Bois Michel 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
3	M. DUMAS Henri 12, Le Liac - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	FAUCHER Fabrice 1, Rouffy. 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE

4	M. JEANDIE Alain 2, Rouffy - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	Mme JAUILHAC Marie-Claude 4, Le Chassang, 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
5	M. REYROLLE Jean-Pierre 44, Grand'Rue - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	M. LAMBERT Serge 28, Grand'rue 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
6	M. GARNIER Robin 11, Le Peuch- 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	M.COUDERT Jérôme 24, Grand'rue 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
7	M. GOUTTENEGRE Tony 2, rue du moulin de Lamat 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	M. TERTEREAU Thierry 12, route des Préchaux 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
8	Mme MONS Sylvie 7, boulevard du Marquisat - 19000 TULLE	M. LIDOVE Yves L'Hivernerie - 19320 Gumont
9	Mme DUBOIS Sylvie 3, Le Theil - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	Mme TREINSOUTROT Annie 11, Rouffy - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
10	M. PLANTADE Jean-Marc 19, Le Liac- 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	M. BOYAVAL Jean-Pascal 4, Le bois Michel 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
11	Mme GREZE Claudine 23, Le Theil - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	Mme BERNARD Annie 5, Le Chassang 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE
12	M. SENUT Jacquy 27, Le Liac - 19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE	M. BROUSSE Daniel 5, Le Theil -19320 CHAMPAGNAC LA PRUNE

Commission intercommunale des impôts directs

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de proposer une personne pour siéger à CIID de la commune : à savoir Sylvie ESPARGILIERE.

Motion de refus pour le projet éolien :

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Jacques BOMBAL présente la motion en évoquant les points suivants :

- considérant la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2013 ayant émis un avis favorable de principe sur le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune par la société PHOEBUS ENERGY sous réserve des accords des propriétaires fonciers, des accords administratifs réglementaires et de la faisabilité technique ;
- considérant l'absence de publicité et de rendu compte du promoteur qui a changé entre temps au profit de VSB Energies Nouvelles ;
- considérant la motion votée par le Conseil municipal le 22 septembre 2017 contre le projet éolien ;
- considérant le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;
- considérant que les schémas qui fondent l'implantation de parcs éolien en Corrèze ont été annulés (SRE) ou font l'objet de recours (SRADDET) devant le tribunal administratif de Bordeaux ;
- considérant la non acceptabilité sociale du projet éolien de Champagnac la Prune, ce au vu de la pétition signée par la très grande majorité (80%) des habitants de la commune ;
- considérant que le gisement de vent sur la commune n'est pas démontré ;
- considérant que l'implantation de 5 éoliennes aura un impact fort sur la biodiversité, la gestion de l'eau, le tourisme de randonnée et l'évaluation immobilière ;
- considérant les changements majeurs de compétences intervenus dans le cadre des lois NOTRe et MAPTAM et leurs impacts sur les ressources dédiées à la commune en cas d'implantation de parcs éolien ;
- considérant la signature par le Conseil Départemental d'un Contrat de Transition Ecologique en juin 2019 , prévoyant dans son objectif n°1 le développement des énergies renouvelables à l'exception de

celle produite par les éoliennes ;

- considérant par ailleurs que le département de la Corrèze est déjà fortement contributeur en production d'énergie renouvelable notamment grâce à l'hydroélectricité ;
- considérant la volonté du Conseil municipal de Champagnac la Prune de rédiger sa propre charte environnementale ;

le Conseil municipal exprime par un vote à l'unanimité son refus de l'implantation d'un parc éolien à Champagnac la Prune.

Questions diverses

- Point global sur l'eau

Jean-Paul retrace les échanges qui ont eu lieu pendant l'été avec le syndicat afin d'aider au transfert de la compétence et ainsi garantir un service continue. Ce travail collaboratif a permis de ne pas suspendre l'apport en eau comme l'année précédente, même si le syndicat a dû ponctuellement faire remplir le château d'eau de Rouffy avec des citernes, ce qui a eu un coût pour le syndicat.

Des travaux ont été engagés par le syndicat pour adapter l'organisation du réseau au contrainte du syndicat à savoir un technicien pour 8 communes.

Les mesures prises pour limiter l'utilisation du château d'eau de Rouffy sont présentées au Conseil :

- un courrier d'alerte cosigné de la Présidente du syndicat et du Maire de Champagnac a été affiché sur le secteur,
- un compteur a été posé en face du cimetière pour les agriculteurs qui se servent de l'eau du château d'eau de Rouffy.
- Subventions Patrimoine auprès de l'Agglo : en attente de la dénomination et l'attribution des commissions à Tulle Agglo pour se positionner.

- Point sur le budget

Réunion de la commission octobre / novembre pour anticiper le budget primitif 2021.

Madame Le Maire donne son accord pour l'achat du matériel pour l'employé communal (< 2 000 €). Par contre, concernant la confection de la dalle en béton, il faudra une délibération votée au prochain Conseil.

- Nécessité de se coordonner (commissions aménagement de la commune et eau / assainissement) avec la personne de l'assainissement et la personne de la voirie à l'Agglo pour caler un rendez-vous pour expliquer le schéma de la voirie communale. Il faudra faire de même avec le département pour la voirie.

- Commission Patrimoine

Lecture du compte-rendu de Roland par Chrystelle pour validation qui pourra ensuite être envoyé par Roland à tout le Conseil.

La priorité est de commencer par le patrimoine communal mais le plus important restant de travailler en accord avec les habitants, de les faire adhérer à la démarche.